
PROCÈS-VERBAL de la 24^e Assemblée Générale Annuelle (AGA)
des membres de la Caisse Desjardins de Port-Cartier
tenue au Café-Théâtre Graffiti, le 25 avril 2023 à partir de 17h30

Présences : Conseil d'administration :

Mme Violaine Doyle, présidente
Mme Ariane Camiré secrétaire
M. Bernard Gauthier
Mme Chantal Johnson

Mathieu Tremblay, vice-président
Mme Laurencia Bond
M. Éric Boucher
M. Michaël Véronneau

Direction générale :

M. Denis Bilodeau, directeur général intérimaire
Mme Danielle Beaupré, directrice – soutien à la direction générale intérimaire
Mme Lise LeBlanc, directrice développement de marché
Mme Louise Lajoie, adjointe direction générale

38 personnes présentes forment l'assemblée générale (membres, dirigeants et employés)
189 personnes ont utilisé leur droit de vote.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente du conseil d'administration (CA) de la Caisse Desjardins de Port-Cartier, Mme Violaine Doyle, agit à titre de présidente d'assemblée et ouvre l'assemblée à 18h00. Elle souhaite la bienvenue à tous en son nom et en celui de tous ses collègues du CA en soulignant que c'est la première rencontre en présence depuis la pandémie. Elle se présente et présente également les gens qui l'accompagnent ce soir : M. Denis Bilodeau, directeur général intérimaire, Mme Ariane Camiré, secrétaire du CA ainsi que Mme Louise Lajoie, adjointe à la direction générale, qui sera en soutien au niveau technique.

Elle précise que certains sujets feront l'objet de votes en direct alors qu'une période de votation en différé aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du Président du mouvement

L'assemblée se poursuit avec la présentation du message du président du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Mme Doyle cède la parole à la secrétaire d'assemblée, Mme Ariane Camiré qui précise aux membres les règles à respecter pour le bon fonctionnement et déroulement de l'assemblée. Mme Camiré donne les informations utiles pour faciliter :

- 1) le déroulement de l'assemblée;
- 2) la procédure des votes en direct;
- 3) le fonctionnement des interactions entre nous.

Mme Camiré explique que l'un des buts de l'assemblée est que les interventions profitent à l'ensemble des membres présents pour échanger avec les membres. Elle rappelle que toutes questions sont bienvenues.

Elle termine en expliquant que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, vous devez être membre de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours et respecter les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Mme Doyle explique le rôle des personnes scrutatrices. Elle recommande de nommer mesdames Louise Lajoie et M. Denis Bilodeau comme personnes scrutatrices, puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'accepter la recommandation que Mme Louise Lajoie et M. Denis Bilodeau agissent comme scrutatrice et scrutateur. À la suite du vote de l'assemblée présente, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

Mme Doyle invite Mme Camiré à faire la lecture de l'ordre du jour pour le bénéfice de tous les membres. Mme Camiré présente l'ordre du jour et une résolution est ensuite demandée pour en faire l'adoption.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu d'adopter l'ordre du jour présenté. Adopté à l'unanimité.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022

Mme Doyle avise que le procès-verbal a été déposé sur le site Internet de la Caisse en même temps que l'avis de convocation. Puisque tous ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, elle spécifie que nous n'en ferons pas la lecture, ni le résumé. Elle demande s'il y a des questions ou commentaires concernant celui-ci. Aucun commentaire.

Elle sollicite une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2022 en soulignant que seuls les membres présents en 2022 peuvent être proposeur et secondaireur.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 25 avril 2022.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. Rapport du conseil d'administration

L'assemblée se poursuit avec le rapport du conseil d'administration. La présidente, Mme Doyle, présente d'abord les membres du conseil d'administration en les remerciant de leur implication.

Elle explique que l'année 2022 a été l'année de tous les défis pour notre caisse. En plus de commencer l'année avec de nouvelles restrictions sanitaires, de nombreux congés pour maladie et des départs en cours d'année ont mis beaucoup de pression sur le personnel en caisse et qui ont amenés à recourir à de la main-d'œuvre à distance. Cette organisation a demandé des ajustements constants, mais nous croyons être arrivés à un véritable point d'équilibre, ce qui nous a permis, le 17 avril 2022, de revenir à des heures d'ouverture plus longues. Elle remercie d'ailleurs les membres pour leur patience et leur compréhension. Elle rappelle que l'objectif ultime du conseil d'administration est de toujours mieux les servir.

Elle fait lecture par la suite des principales réalisations de la dernière année et des orientations que notre Caisse s'est fixée.

Un leader socioéconomique de taille

- être une force positive, rassurante et inspirante pour nos membres et clients.

Fonds du Grand Mouvement et Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds du Grand Mouvement est l'une des initiatives phares de Desjardins pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Dans notre région, ce sont 725 000 \$ qui ont été remis à 2 organismes en 2022. Le Centre d'Action bénévole de Port-Cartier a pu bénéficier d'une aide substantielle de 300 000\$ en plus du montant de 25 000 \$ accordé par la caisse en 2021 par le biais du FADM.

FADM

Au cours de l'année 2022, notre caisse a soutenu plusieurs activités réalisées en collaboration avec d'autres organismes du milieu. Un montant total de 48 650 \$ pour les dons et commandites et de 23 675 \$ pour le FADM ont été distribués.

Soutien à l'entrepreneuriat : Fonds C

L'entrepreneuriat est un puissant facteur d'innovation, de productivité, de création d'emplois et de croissance économique. Par l'entremise du Fonds C Desjardins accorde une aide financière non remboursable pouvant atteindre **20 000 \$** aux entreprises qui veulent réaliser des projets de croissance ou de transformation. En 2022, c'est **118 500 \$** qui ont été octroyés à 25 entreprises de la Côte-Nord grâce à ce fonds.

À Port-Cartier, deux entreprises ont reçu **5 000 \$** chacune pour soutenir leurs projets.

Transition des entreprises vers une économie circulaire et plus sobre en carbone

Par nos divers partenariats, nous incitons nos entreprises à prendre le virage du développement durable tout en les outillant pour qu'elles prospèrent dans cette nouvelle économie. Plusieurs initiatives auxquelles participe le Mouvement Desjardins permettront à nos entreprises de tirer leur épingle du jeu dans une économie circulaire et plus sobre en carbone.

Engagée et solidaire

Autonomie financière

Avec le contexte incertain dans lequel nous sommes plongés, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous soutenir dans votre autonomie financière. L'éducation financière a toujours été un des éléments centraux de la mission du Mouvement Desjardins. En 2022, Desjardins a investi 11 M\$ dans la diffusion de programmes d'éducation financière et coopérative visant notamment à encourager de saines habitudes financières, à promouvoir l'autonomie et à favoriser le bien-être financier.

Dons et commandites

Signe de notre engagement constant dans le développement durable des communautés, le Mouvement Desjardins a remis 114,6 M\$ dans le milieu au moyen de dons, commandites, partenariats philanthropiques et de bourses. Juste à notre caisse, ce sont 48 650 \$ qui ont servi à dynamiser notre milieu.

Finance solidaire

- Fonds d'entraide Desjardins est un programme offrant aux personnes qui éprouvent des difficultés financières, des outils d'éducation budgétaire conjugués, au besoin, à des prêts de dépannage.
 - 622 personnes sur la Côte-Nord ont été accompagnées et des prêts totalisant 432 \$ ont été accordés.
 - À Port-Cartier, c'est le CRIC qui a géré les sommes que notre caisse a consacrées au Fonds d'entraide. C'est aussi le même organisme qui offre les services aux membres de la Caisse de Sept-Îles.

- Créavenir s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans qui ont un projet d'entreprise à capital-actions ou de coopérative en démarrage ou en activité depuis moins de trois ans.

Sur la Côte-Nord en 2022,

 - 5 projets ont été appuyés
 - Une aide de 78 250 \$ a été accordée pour des projets d'une valeur totale de 1 167 378 \$

- Microcrédit Desjardins aux entreprises soutient les entrepreneurs qui n'ont pas accès au réseau traditionnel de crédit. En Côte-Nord ce sont 8 entreprises membres qui ont été accompagnées.
 - 15 000 \$ accordés en prêts dans le cadre du programme, qui ont généré des investissements de 192 665 \$ dans le milieu.

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Nous avons également continué d'être en action sur les grands enjeux sociaux, entre autres, la diversité, le processus d'affirmation de genre. Une autre grande fierté pour le Mouvement Desjardins est sans contredit l'obtention du 4^e rang mondial au palmarès des meilleurs employeurs pour les femmes selon le magazine Forbes.

Des solutions numériques innovantes

Nos grands travaux technologiques se sont poursuivis en 2022 afin de continuer la modernisation de l'ensemble de nos systèmes, de rehausser notre sécurité et de poursuivre notre transformation numérique.

Miser sur la jeunesse

La jeunesse est et demeure une priorité chez Desjardins. Différents programmes sont élaborés afin de permettre à nos jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement, ce qui apportera des retombées positives et significatives à long terme pour l'ensemble de notre société.

Tous engagés pour la jeunesse : Par ce programme phare, nous avons mis de l'avant des milliers d'initiatives au bénéfice des jeunes à l'échelle locale et à celle du Mouvement. Tous ces gestes représentent 80 M\$ d'investissement en 2022.

Nouveautés : Au chapitre des nouveautés, mentionnons tout d'abord la refonte de la ristourne jeunesse. Autrefois réservée aux jeunes participants à la Caisse scolaire, la ristourne jeunesse est depuis le 1^{er} janvier 2022 accessible à tous les membres âgés de 5 à 17 ans. On parle de 280 000 jeunes Québécois et Ontariens.

Desjardins a aussi lancé La Fabrique à projets, une plateforme innovante de collecte de fonds, de sociofinancement accompagné, pour la réalisation de projets scolaires et parascolaires destinée aux écoles primaires et secondaires du Québec et de l'Ontario.

Bourses : Toujours prisées par les étudiants de notre communauté, Desjardins continue également d'appuyer des milliers de jeunes Canadiens avec des bourses pour tous les niveaux d'études postsecondaires, peu importe le domaine d'études.

- Des bourses d'études totalisant 1 000\$ ont été remises à des élèves du Centre éducatif l'Abri lors du Gala Reconnaissance de l'école au printemps 2022.
- Un membre de notre caisse, Vincent Girard-Bernier, a aussi reçu une bourse de 2 000\$ de la Fondation Desjardins pour soutenir une réorientation et un retour aux études à la suite de la pandémie au niveau universitaire.

Des efforts soutenus à l'égard du développement durable

Nous continuons également l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans nos activités et notre modèle d'affaires.

Rentes responsables et RGI : première institution financière au Canada à offrir exclusivement des rentes responsables en épargne individuelle.

Investissement responsable et formations pour le personnel : déterminé à accompagner nos membres avec des produits responsables et performants afin qu'ils puissent contribuer à construire un avenir plus durable, Desjardins a ajouté 10 nouveaux Fonds SociéTerre. Une formation sur le développement durable et la finance responsable a été offerte à l'ensemble des employés du Mouvement en 2022.

Plan d'action climatique : par la collaboration avec nos partenaires et la mobilisation de nos employés, Desjardins a poursuivi la mise en œuvre de notre plan d'action climatique. Ce plan doit nous permettre d'atteindre un bilan zéro émission nette d'ici 2040.

Mme Doyle termine en remerciant le personnel de la caisse qui a tenu le fort malgré des enjeux de main-d'œuvre importants. Merci également aux gestionnaires et aux autres personnes d'expérience qui sont venus nous soutenir. Merci à tous les administratrices et les administrateurs pour leur implication constante et leur engagement sans faille au service de nos membres. Enfin, un dernier merci tout particulier aux membres de notre coopérative, pour votre confiance et votre patience durant toute l'année. Soyez assurés que votre intérêt est au cœur de toutes nos discussions et de chacune de nos décisions.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Doyle cède la parole au président du comité Audit et Déontologie, M. Mathieu Tremblay, qui fait la présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. Rapport financier

L'assemblée se poursuit avec la présentation des faits saillants du rapport financier de la Caisse par le directeur général intérimaire (DG), M. Denis Bilodeau.

Le DG présente, avant les résultats de la caisse, les résultats de notre grand groupe coopératif auxquels notre caisse contribue.

- Les excédents du Mouvement sont de 2 050 M\$, en baisse de 892 M\$ par rapport à ceux de 2021, une baisse essentiellement attribuable à une hausse de la charge des sinistres dans le secteur de l'assurance de dommages, en assurance automobile et de biens. Le Mouvement Desjardins a d'ailleurs généré des revenus d'exploitation de 21 798 M\$, supérieurs de 1,4 G\$ à ceux de l'année précédente.
- Le Mouvement a aussi franchi la barre de 400 G\$ d'actifs en début d'année. Pour atteindre 407,1 G\$ au 31 décembre 2022.
- Grâce à cette bonne performance financière nous verserons une ristourne cette année, dont le détail sera présenté un peu plus tard.
- Pour l'ensemble du Mouvement Desjardins, c'est 518 M\$ qui vous seront retournés ainsi à la collectivité, soit 21 M\$ de plus que l'an dernier

Une courte capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers est présentée à l'assemblée.

M. Bilodeau passe ensuite aux propres résultats de la Caisse pour la dernière année financière se terminant le 31 décembre 2022, en affirmant d'entrée de jeu que ces résultats témoignent de la confiance des membres envers notre coopérative.

En voici les données marquantes pour 2022 :

- **6 833** membres particuliers et entreprises
- Volume d'affaires **379,1 M\$**, une variation de plus de **6,6%** sur l'an dernier
 - 242,4 M\$ en épargne placements
 - 136,7 M\$ en financement;
- Total de l'Actif est de **199 M\$** une hausse de **12,7 %** sur 2021
- Un passif de **177,8 M\$**, une croissance de **13,6 %**
- L'avoir total de la caisse est de **21,34 M\$**, en hausse de **5,5 %**
- Des excédents d'opération de **3,5 M\$**, une variation de **26,8%** sur l'année 2021
- **392 K\$** retourné à la collectivité dont **373 k\$** en ristournes
- **Excédents nets après ristournes aux membres de 1,28 M\$**

Ces résultats attestent de la bonne santé financière de notre caisse qui est toujours à vos côtés pour vous assurer de la meilleure expérience membre.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Doyle poursuit avec la présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et autres engagements dans le milieu.

Bilan engagement dans le milieu

Une courte capsule vidéo est présentée à l'assemblée pour dévoiler les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) :

En voici les faits saillants :

- **70 325 \$** investis en 2022
 - **48 650 \$** en Dons et commandites
 - **23 675 \$** par le biais du FADM
- FADM :
 - Éducation : **4 410 \$**
 - Santé et saines habitudes de vie : **7 390 \$**
 - Culture : **8 875 \$**
 - Engagement social et humanitaire : **3 000 \$**

Nos priorités d'investissement :

- Culture : Centre national des naufrages du Québec de Baie-Trinité : 6 000 \$
- Santé et saines habitudes de vie : 3 390 \$ CHSLD Au cœur des Rivières pour des ateliers variés et activités de créatives
- Éducation : 4 000 \$ pour la participation régionale des bourses « Mes finances, mes choix »
- Engagement social et humanitaire : 3 000 \$ à l'APRR

Notre caisse a soutenu plusieurs organismes et projets communautaires. Merci aux 6 833 membres de contribuer au développement de leur milieu.

La présidente présente les sommes totales en FADM, dons et commandites qui ont été investies en 2022, pour soutenir des projets et initiatives du milieu. Pour assurer la concordance avec les états financiers de la caisse, celles-ci sont d'abord présentées en fonction des grands-livres comptables du Mouvement Desjardins.

Don et commandites

La répartition des sommes investies via les dons et commandites, selon les différents secteurs d'activités est la suivante :

Dons et commandites	
RÉPARTITION PAR SECTEURS	
1 850 \$	Éducation
36 300 \$	Santé et saines habitudes de vie
2 300 \$	Culture
8 200 \$	Engagement social et humanitaire
48 650 \$	TOTAL

Présentation du solde du FADM

Mme Doyle cède maintenant la parole au directeur général intérimaire, M. Bilodeau, pour l'explication du solde du FADM.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		202 k\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		40 k\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	8 k\$	
Récupération d'impôt	(2) k\$	(6) k\$
Solde au 31 décembre 2022		236 k\$

M. Bilodeau explique qu'en ce qui concerne les sommes disponibles au 31 décembre 2022, puisque le Fonds d'aide au développement du milieu provient des excédents de la caisse, selon le principe de fonctionnement par réserve, les montants non utilisés des années antérieures sont cumulés dans ce que l'on appelle une réserve. Toutes les caisses disposent d'une réserve FADM.

Il notifie toutefois que les sommes disponibles à la réserve ne représentent pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'ensemble des projets soumis font l'objet d'une analyse rigoureuse du comité Coopération, un comité formé d'administrateurs et d'administratrices du conseil d'administration.

De plus le DG apporte la précision entre l'écart du montant distribué et celui octroyé par le comité Coopération de notre caisse. Le comité Coopération a approuvé en 2022 plus de 23 K\$ en projets répondant à leur analyse rigoureuse. Toutefois, seulement 8 K\$ ont été distribués en 2022 parce que l'émission des chèques s'est faite dans le premier trimestre de l'année 2023.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions au conseil d'administration

La présidente invite maintenant les gens à se présenter au micro afin de poser leurs questions.

- Un membre se questionne sur l'inaction du CA dans le dossier des ressources humaines et du climat de travail qu'ont vécu les employés de la caisse dans les derniers mois.

Réponse : Un administrateur explique que la responsabilité du CA est d'encadrer la direction générale, mais ne peut nullement intervenir dans sa gestion. Le CA s'assure aussi que la structure organisationnelle répond aux enjeux de la caisse dans un souci d'efficacité et de qualité de service. De plus, les administrateurs, semestriellement, doivent s'assurer que les pratiques de gestion des personnes qui sont appliquées dans la caisse permettent de travailler toujours dans l'intérêt de nos membres. Ces pratiques doivent également mobiliser, développer et fidéliser nos talents. En fin de compte, le CA est là pour soutenir et encadrer la direction générale dans ses multiples rôles et responsabilités et ne pas faire d'ingérence.

Puisqu'aucune autre question n'est formulée, la présidente met fin à la période de questions.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Mme Doyle enchaîne en démontrant comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle vous serez appelés à voter après les présentations de ce soir. La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Enfin, elle précise à tous les membres que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est celui que les administrateurs estiment le plus avantageux pour l'ensemble de ses membres et communautés; et bien sûr, il est totalement conforme aux encadrements applicables.

Comme nous l'avons vu un peu plus tôt, nos excédents avant ristourne se chiffrent à 1 647 k\$.

M. Bilodeau expose la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membrés	1 275 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	6 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	(1) k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	6 842 k\$
	Affectation au FADM	(40) k\$
	Affectation à la RRE	(1 705) k\$
	Affectation à la réserve générale	(5 097) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 373 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

410 573 \$

39 513 \$

FONDS D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

371 060 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			53 k\$
Épargne et placements			41 k\$
Fonds		0,58 \$	14 k\$
Prêts et marges de crédit			76 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		79 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		25 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		78 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		5 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			371 k\$

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à \$50 pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité d'adhésion.

Le Directeur général demande s'il y a des questions en rapport avec la présentation des excédents annuels. Il rappelle à l'assemblée qu'elle se prononce sur la proposition et non sur les montants à distribuer. Aucun commentaire.

Maintenant que vous connaissez notre recommandation, la présidente demande une proposition de l'assemblée et une personne qui appuie parmi les membres habiletés à le faire.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est recommandé d'adopter la proposition du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Port-Cartier sur la répartition des excédents annuels. Adopté à l'unanimité.

Aucune question ou commentaire pour cette proposition.

Mme Violaine Doyle avise que cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Avant d'ouvrir la période d'élection, la présidente précise les rôles de président(e) et secrétaire d'élection. Tel que le prévoient les règlements, Mme Doyle, présidente du CA, agira comme présidente d'élection et Mme Ariane Camiré, comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Doyle fait part à l'assemblée du rapport du comité de Mise en candidature. Mais avant de le présenter, elle rappelle la démarche du profil collectif enrichi.

Le CA a mis à jour son profil collectif en fonction de sa réalité, de ses besoins et a déterminé les critères particulièrement recherchés pour la prochaine élection. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE À L'AGA

La présidente présente le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier de la façon suivante:

- Affichage dans notre établissement
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- Affichage dynamique sur l'écran de la Ville de Port-Cartier

Pour l'assemblée générale de cette année, 3 postes étaient à combler et la Caisse a reçu [3] candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration était à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif dans l'un ou l'autre des domaines suivants : Expérience membres/clients, coopération, gouvernance et en gestion d'entreprise

- 1 - 2 femmes et 1 – 2 hommes pour maintenir la parité, les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 personne de 35-49 ans; 1 personne de 50-64 ans; 1 personne 65 ans et plus
- Des personnes représentant le secteur communautaire, éducation et/ou industriel

- Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures était souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente cède la parole à chaque candidat qui a préparé une courte présentation :

- Laurencia Bond : 7^e mandat
- Chantal Johnson : 2^e mandat
- Mathieu Tremblay : 3^e mandat

5.2.4 Élection par acclamation

Comme il y a trois postes à pourvoir au conseil d'administration et que nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler, Mme Doyle déclare les candidats suivants élus aux postes de membres du conseil d'administration : M. Mathieu Tremblay, Mme Laurencia Bond et Mme Chantal Johnson. Elle félicite les nouveaux et nouvelles élu(e)s !

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Doyle donne les précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause. Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- Notez bien que la documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse soit : un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne, ainsi que le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.

La présidente fournit les explications pour voter et demande aux membres d'exercer leur droit de vote.

Ouverture de la période de votation en différé

Elle déclare que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 29 avril 2023, à 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Puis, dans les 24 à 48 heures suivant la fin la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et aussi disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle qui a débuté ce soir, 25 avril 2023.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente remercie, au nom de ses collègues du conseil d'administration, les membres pour leur présence, pour leur implication ainsi que pour leur confiance envers leur CA et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Port-Cartier

Elle félicite une dernière fois les membres du conseil d'administration nouvellement réélus ainsi que ceux et celles qui l'ont accompagnée pour le bon déroulement de l'assemblée.

Enfin, elle termine en remerciant tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À la suite de la période de votation de 4 jours, voici les résultats obtenus :

189 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote :

- **Adoption de la répartition des excédents annuels : 94,71 % pour et 5,29 % contre**

Comme les votes sont majoritairement positifs, ceci met fin à l'assemblée générale annuelle en date du **30 avril 2023 23h59**.

Bernard Gauthier, président

Ariane Camiré, secrétaire